



COMPTE RENDU DU CTL DU 16 DECEMBRE

La délégation CGT a lu sa déclaration liminaire, ci-jointe, suivi de celle de la CFDT, et celle de FO, qui a ensuite quitté la séance.

La délégation Solidaires a précisé qu'elle ne prendrait pas part aux débats lors des 3 premiers points du CTL (transfert du recouvrement fiscal des trésoreries vers les SIP, SDIF et fusion des secteurs d'assiette des SIP) mais qu'elle interviendrait seulement sous la forme d'une délibération à l'issue de ceux-ci.

Le directeur n'a pas souhaité répondre sur le fond aux différentes déclarations liminaires, il a fait état des propos «excessifs» de la CGT. Il a précisé qu'il y avait eu beaucoup de concertations, les résultats sont excellents, et les réformes seraient «plébiscitées» par les usagers et les élus, quant au dialogue social, il serait très efficient. Pour la CGT, le Directeur ne vit décidément pas dans le même monde que les agents et nous avons démontré tout au long des débats que le dialogue social était en réalité nié à tous les niveaux, de Bercy à la DRFiP 35.

Transfert du recouvrement des trésoreries vers les SIP

La direction a précisé qu'il y a eu des réunions avec les trésoriers et les responsables de SIP (transfert de charges de travail, d'emplois, restes à recouvrer). 12 agents sont impactés à compter du 1^{er} janvier 2021, et selon le DRH, 10 agents suivent la mission de recouvrement.

Notre délégation a interpellé la direction sur le fait que de nombreux agents des services recouvrement des SIP tenaient à ce que nous lui transmettions leur mécontentement quant à la répartition des emplois entre les futurs SGC et les services recouvrement SIP. En effet le calibrage est largement en la défaveur des services recouvrement des SIP qui vont ainsi être plongés encore un peu plus dans la difficulté. Selon le directeur, l'accueil de proximité est renforcé (téléphone, visio ou accueil physique sur RDV en maisons France service ou en point contact, dans les mairies par

exemple). Pour cet accueil de proximité, il faudra 2 agents par SIP, il faudra optimiser les déplacements des agents avec au moins 3 RDV par déplacement.

Par contre le directeur a pris la commune de Dinard comme exemple de présence de la DGFIP en précisant qu'il y était prévu, en accord avec la municipalité, une permanence par semaine.

Il a annoncé qu'une prime de réception pourrait être attribuée aux collègues qui effectueront des permanences extérieures. La direction laisse toute latitude aux chefs de service pour «trouver des volontaires», pour la CGT le risque est grand de voir rapidement «désigner des volontaires»

Le rassemblement organisé par l'intersyndicale devant la trésorerie de Liffré le 15 décembre montre au contraire que les élus, les agents et les usagers présents avec les syndicats sont attachés au maintien de trésoreries de pleine compétence et de proximité. Un appel public contre la fermeture des trésoreries d'Ille-et-Vilaine, pour le maintien d'un véritable accueil pour les usagers, et pour les services publics de proximité a été lancé à cette occasion et est en cours de signature.

Les élus présents au rassemblement ont expliqué que la Maison France Service de la communauté Liffré-Cormier ne permettra pas de répondre aux questions des usagers de manière satisfaisante. En effet, de leur point de vue, seul les fonctionnaires des Finances publiques peuvent répondre aux questions plus complexes.

D'autre part, les élus ont évoqué le conditionnement d'une compensation financière de 30 000 € à leur acceptation d'accueillir la Maison France Service. Ils s'inquiètent sur la pérennité de cette compensation qui ne pourra en aucun cas financer les frais de fonctionnement de ce service.

D'autre part, la mise en place récente de la possibilité de payer les impôts locaux auprès des buralistes ou les démarches en ligne ne sont pas accessibles à tous les usagers, dont une part importante a toujours besoin d'un véritable accueil de proximité.

Toutes les OS présentes au CTL ont voté contre le transfert du recouvrement des trésoreries vers les SIP. Ce point devra donc être à nouveau présenté en CTL, une fois modifié par la Direction.

Service départemental des Impôts fonciers (SDIF)

La direction a expliqué que la mise en place du SDIF a fait l'objet de 11 groupes de travail (GT) et concerne 110 agents. Le SDIF sera implanté à Rennes et Saint Malo.

La délégation CGT a rappelé que la création du SDIF n'avait qu'un seul but: pouvoir faire face à la future révision des valeurs locatives des locaux d'habitation en

permettant au passage de déstructurer encore un peu plus les SIP et préparer les futures vagues de suppressions d'emploi. Osant nous projeter, nous avons annoncé qu'une fois ce chantier achevé, il sera aisé de réduire le nombre d'emplois de cette super structure. Nous avons dénoncé cette ineptie que représente le pool téléphonique au sein du futur SDIF. Mais en fait tout comme pour les SIP, il ne s'agissait que de mettre en œuvre les propositions du rapport Bonnet/Catanèse avant même que celui-ci ne soit rendu officiel. Cette manière de faire est sans précédent et en crée un. Nous avons tenu à dire solennellement au directeur que nous espérons que dans cette voie il ne fasse pas preuve de constance. Notre délégation a interpellé la direction sur le fait que les agents du CDIF de Saint-Malo nous ont fait part de leur grande interrogation concernant la répartition des emplois entre les deux entités malouine et rennais car les charges ont été évaluées à 40% sur Saint-Malo et 60% sur Rennes et les emplois sont au final répartis respectivement à hauteur de 30% et 70%. En effet sur les 50 emplois qui composeront le SDIF, 15 seront affectés à Saint-Malo (hors cadres A+). C'est également dans ce sens que nous avons demandé des éclaircissements concernant la ventilation des emplois entre le pôle gestion rennais et le pôle transverse basé uniquement à Rennes.

Les OS ont dénoncé l'opacité des groupes de travail, dont les compte-rendus n'ont pas été communiqués aux syndicats ce qui aurait permis de préparer utilement le CTL.

L'organisation ne fait plus de distinction entre la compétence de la gestion des locaux d'habitation et professionnels. L'affectation en sous sectorisation géographique n'est pas retenue, avec la mise en place d'un service transverse (8 à 10 agents).

35 emplois seront implantés à Rennes et 15 à Saint Malo. A 15 jours du 1^{er} janvier, le rôle du «service transverse» reste à déterminer...(sic).

Pour la direction, le mode «pioche» a été décidé par les groupes de travail, tout comme la mise en place du pool téléphonique.

Ainsi ? on a constaté lors des échanges que la Direction tente de faire peser les choix d'organisation du SDIF, y compris la déssectorisation, le mode pioche, l'équipe transverse et les pools téléphoniques sur les groupes de travail, comme si ces derniers avaient fait ces choix souverainement. On a bien compris que tel n'était pas le cas et il appartiendra à la seule direction d'assumer les choix d'organisation qui ont été faits et ne pas se défausser systématiquement sur les groupes de travail. Et on a également bien compris le cadre contraint de la restructuration, ce qui est vrai pour le CDI est par ailleurs vrai pour les autres restructurations, les choix proposés et retenus sont extrêmement structurants, ce sont ceux de la Direction, mais cette dernière tente d'en faire partager la responsabilité aux agents eux même, alors que certains choix ont été clairement rejetés par de nombreux agents en réunions de travail ou de présentation.

Pour la CGT, le SDIF ouvre la voie à l'industrialisation des tâches à la généralisation de la polyvalence (mode «pioche»).

Vote:CGT et Solidaires: contre / CFDT pour

Fusion des secteurs

Alors que la fusion des secteurs est à l'ordre du jour de ce CT du 16 décembre, les cloisons des services concernés sont déjà tombées. La délégation CGT est revenue dans sa déclaration liminaire sur la quasi obsession de la Direction de fusionner les secteurs d'assiette des SIP depuis 2009. Le NRP est une nouvelle opportunité, avec les fusions des SIP de 2022 qui sont anticipés, en lien avec le mode d'organisation dégradé et déssectorisé lié au confinement, qui est en fait généralisé. C'est l'application anticipée du rapport Catanèse/Bonnet de juillet 2020, comme nous l'avons démontré au cours des débats.

Dans les fiches préparatoire au CTL, on trouve pour chaque SIP la même phrase copiée collée: *Impacts de la nouvelle organisation. Du fait de la création du SDIF au 1er janvier 2021, le nombre d'emplois implantés sur le SIP est modifié. La réorganisation du service en est la conséquence.*

Une phrase pour les impacts copiée-collée 7 fois dans le document, voilà qui illustre bien l'intérêt que porte la Direction aux conséquences de ses restructurations.

Pour la CGT, cet exemple peut s'appliquer à toutes les restructurations du NRP. Nous avons demandé si les acteurs de prévention avaient été consultés à l'occasion de ces fusions. Réponse du directeur: aucun avis n'est donné à ce jour, les fusions sont pourtant en cours. Circulez, les conditions de travail on verra plus tard...

Au SIP de Saint Malo on a rabâché aux agents que la fusion des secteurs n'était pas liée au SDIF, la direction reconnaît une erreur de copié-collé dans ces documents.

Pour la CGT, la sectorisation reste un élément essentiel pour assurer la qualité des bases et assurer un travail de qualité, pour lequel les agents sont pleinement impliqués. Mais la DG préfère anticiper la suppression de la taxe d'habitation pour préfigurer les fusions de SIP et préparer les nouvelles charrettes de suppressions d'emplois. Pourtant le directeur ne fait pas le lien entre les fusions de secteurs et le NRP, ils s'agit selon lui que d'une simple «réorganisation».

Dans ces conditions, la délégation CGT a précisé qu'il n'y avait aucune raison de remettre en cause l'organisation en sous secteurs. Pour le directeur, cette question relève de l'organisation interne du service, à voir avec le chef de service,

Vote : CGT et Solidaires: contre/CFDT: abstention

Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle 2020 (gestion 2019)

Le nombre de recours hiérarchique est de 9. 6 recours seront évoqués en CAP locale (1 A, 1 B, 4 C).

Les CAPL de recours auront lieu en janvier 2021. La CGT a rappelé son opposition à l'évaluation sous cette forme, qui individualise le travail des agents, dans une logique d'objectifs/performances, incompatible avec un véritable travail d'équipe.

La baisse significative du nombre d'appels depuis 2 ans s'explique selon la CGT par la disparition des réductions de mois d'ancienneté et l'obligation du recours hiérarchique.

Il n'en demeure pas moins que de nombreux collègues nous font part de reculs du niveau de leur évaluation. Attention aux risques des conséquences dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP (salaire au mérite) !

La CGT demande que deux rappels soient faits aux chefs de service:

-l'entretien individuel n'est pas obligatoire (70 boycotts en 2020) et les recours en notation ne peuvent pas porter préjudice aux agents ;

-aucune pression ne doit être exercée sur les collègues qui souhaitent faire valoir leurs droits.

Questions diverses :

Dans le cadre de la démétropolisation, le directeur a annoncé la **création d'un Centre de gestion des retraites à Fougères** en septembre 2022 (30 à 35 agents). Le CGR de Rennes sera composé de 45 agents.

Le directeur se félicite de la mise en place d'un service d'appui publicité foncière (45 agents) à Redon.

La direction compterait ainsi un solde positif de 80 agents. La CGT a fait remarquer que ces emplois seront ponctionnés sur d'autres services du département et de d'autres directions. Elle a aussi demandé dans quels services seraient localisés les 20 suppressions d'emplois annoncés à l'occasion du CTR du 09/12/2020. Réponse: arbitrage en cours et annonces au CTL suppressions d'emplois du 14/01/2021.

Suite à la demande par la CGT des **impacts sur la création du service de gestion comptable de Guichen**: démantèlements des trésoreries de Guichen de Bain de Bretagne et de Pipriac et intégration des budgets en matière comptable courant janvier et courant février, aspect chronophage dans la gestion des 3 codiques, interrogations sur l'effectif prévu au sein du SGC, le Drfip n'a pas souhaité répondre dans la mesure où le sujet avait été évoqué lors du précédent CTL. Les agents souhaitent avoir une réponse précise. La CGT fera donc une demande écrite au Drfip qui s'est engagé à y répondre.

Démétropolisation et SIE

La question du devenir des SIE a été posée. En effet, la création annoncée de 10 centres de contact dédié a la fiscalité professionnelle d'ici 2024 au niveau national, d'un pôle national de soutien au réseau, d'un service dédié a la TVA pour le e-commerce, et d'un Centre traitant les quitus automobiles, c'ets le démeantèlement annoncé d'ici 4 ans des SIE. Le directeur a répondu qu'il n'y aurait pas de suppressions «a court terme».

La direction a annoncé la création d'un Centre de contact en 2024 et d'une antenne a Lannion ou Guingamp.

La délégation CGT a également fait été des dysfonctionnements informatiques qui perturbent gravement le travail au quotidien, notamment l'application E-contacts (indisponible pendant une semaine au moment de l'ouverture des demandes du fonds de solidarité le 4 décembre). Le directeur a répondu que la question était connue et que des crédits seront débloqués prochainement, mais un retour à un fonctionnement corect n'ets pas pour demain. Pour la CGT, si la direction connaît bien le mot restructuration, elle ignore l'anticipation, sauf pour les suppressions d 'emplois.

Accueil téléphonique SIP:

Suite à l'arrêt des pools téléphoniques le 04/12/2020, la direction a constaté que le «taux de décroché» restait «très bon» (+ de 75%). Il est vrai que cette statistique est devenue quasi-obsessionnelle, jusqu'à ce qu'une nouvelle priorité soit d'actualité, qui permette d'industrialiser un peu plus les taches des agents et dégrade un peu plus leur conditions de travail et le service public (cf Rapport Bonnet/Catanèse du 23 juillet).

Fonds de solidarité:

Les SIE sont débordés, la direction explique avoir mis en place 14 renforts (brigades, Pôle de Contrôle et d'Expertise Départemental) compte tenu des enjeux financiers et de la complexité des modalités d'attribution. Il est éventuellement prévu de renforcer encore ce dispositif vu la quantité de dossiers à traiter.

Télétravail:

Suite à notre demande, la DRFiP a précisé qu'une nouvelle commande de matériels concernant le télétravail est en cours.

Services civiques de la DGFIP

Le magazine CASH investigation a diffusé le 10 décembre à 21h une émission intitulée: service Public, liberté égalité rentabilité ?

Dans ce magazine, il est notamment question de Pôle Emploi et de l'utilisation abusive des services civiques, qui remplacent des agents.

Difficile de ne pas faire le lien avec les services civiques de la DGFIP et donc de la DRFiP 35, presque tous employés à faire de l'accueil primaire comme, s'ils étaient des agents titulaires, mais payés 580 euros.

Les services civiques sont clairement là pour pallier aux suppressions d'emplois et pour délester les collègues des missions d'accueil.

On est bien loin des missions qui sont censées être dévolues à un service civique et qui doivent être basées sur la solidarité, environnement, culture, citoyenneté... la liste complète est longue, mais elle ne contient nulle part: pallier aux déficits d'emplois des services publics.

Les élus CGT ont donc mis le DRFiP 35 devant ses responsabilités: il doit appliquer la loi et non cautionner du travail dissimulé.

Le directeur a répondu qu'il n'avait pas vu cette émission, qu'il allait la regarder et qu'en aucun cas les services civiques accomplissent un travail de titulaires à la DRFiP 35.

La direction ferme les yeux sur les jeunes qu'elle envoie recevoir le public, y compris derrière la banque d'accueil, en lieu et place d'un agent DGFIP, ce qui est tout simplement illégal. Elle réagit de la même façon que le ministre lors de l'émission, d'un air étonné, feignant de découvrir une situation archi-connue. La CGT rappelle la Direction au strict respect de la loi.

Intervention scandaleuse de la Ministre de la Fonction publique

Le 14 décembre 2020, sur l'émission "La matinale" de la chaîne d'information LCI, Madame Amélie de Montchalin, Ministre de la Fonction publique, intervient pour la présentation d'une plateforme de volontariat destiné aux agents publics: « aide ponctuelle durant cette crise sanitaire notamment gestion des cas contact, soutien téléphonique aux personnes isolées, etc.). «

Madame la Ministre explique : "*certaines agents ont parfois un peu moins de travail en ce moment, parce que leurs missions sont ralenties ou parce que juste, ils ont du temps*". A la question du journaliste " mais quels fonctionnaires ont du temps ? ", Madame la Ministre répond : "*il y a des activités cycliques, les impôts ça se prélève à un moment donné...*"

Bon nombre de collègues ont découvert ce matin, stupéfaits, ces propos qui illustrent le mépris sidéral du gouvernement pour les agents et l'ignorance crasse de ces ministres quant à leurs missions de service public, une honte.

Aussi, nous avons interpellé le directeur qui a expliqué ne pas être au courant de cette intervention du ministre et s'est engagé à s'informer sur le sujet. Si le mépris est devenu monnaie courante au gouvernement envers les agents publics, l'insulte n'était pas

encore de rigueur, notamment de la part d'un ministre en responsabilité, au niveau de la Fonction publique de surcroît.

Pour la CGT, c'est révoltant et indigne, l'absence de réponse de la part des responsables de notre administration, y compris localement, traduirait un consentement implicite.

Nous y reviendrons donc inévitablement.

Rennes, le 18 décembre 2020